

de Québec, mais nous n'avons rien dit de l'auguste cérémonie qui l'avait accompagné. La messe pontificale a été célébrée par Mgr. l'Evêque de Montréal. Au prône de cette messe, M. le Curé de Québec a lu la lettre pastorale par laquelle Mgr. l'Archevêque annonce à la ville de Québec et au diocèse l'événement qui réjouit tous les cœurs catholiques. Après cette lecture, M. Quiblier, Supérieur du séminaire de Montréal, est monté en chaire et a adressé à une immense auditoire un éloquent discours dans lequel il n'a rien oublié de ce qui pouvait réjouir, édifier et en même temps instruire sur l'ancienne et respectable pratique de l'Eglise catholique concernant le Pallium, qui est envoyé par le Souverain-Pontife aux chefs des Provinces ecclésiastiques. C'est avec un émotion toute particulière que l'on a accueilli ce que le prédicateur a dit d'un prélat (Mgr. Plessis) dont la mémoire ne s'effacera jamais du souvenir du peuple canadien. M. Quiblier a judicieusement fait remarquer que l'événement qui s'accomplit aujourd'hui n'est que la mise à exécution d'un projet formé par cet illustre évêque; et que cet événement se serait accompli plus tôt s'il n'avait pas été entravé par des obstacles insurmontables.

Après la messe on a lu, dans le texte original, la Bulle du Souverain-Pontife qui érige l'Evêché de Québec en évêché métropolitain et unit les quatre diocèses de Québec, de Montréal, de Kingston et de Toronto en une Province ecclésiastique.

A la suite de cette lecture, à laquelle le lieu d'où elle a été faite (les marches de l'autel) ajoutait une nouvelle solennité, l'Evêque officiant et l'Evêque de Sidonie se sont placés sur le marche-pied de l'autel. Là le nouvel Archevêque est venu d'abord prêter le serment prescrit en pareille circonstance et en suite recevoir des mains des deux prélats les insignes de l'Archevêque.

L'assistance du clergé tant de la ville que des campagnes était aussi nombreuse qu'elle pouvait l'être un jour de dimanche. Assistaient au bas du chœur, les honorables Juges Paret et Bedard en grand costume, les deux Représentants de la cité de Québec, et le corps de MM. les Marguilliers de la nouvelle métropole. Nous sommes informés que Son Honneur le Maire de Québec aurait aussi occupé une place distinguée dans cette grande cérémonie, s'il n'avait pas été forcé de partir dès l'avant-veille pour le siège du gouvernement.

Nous profiterons de cette occasion pour rappeler aux fidèles du diocèse de Québec la nécessité de hâter, par leurs contributions, l'érection du Palais archiépiscopal. L'événement du jour rend plus pressante que jamais la construction de cet édifice. Le peuple canadien doit comprendre qu'il est de son honneur que le chef de la Province ecclésiastique soit logé d'une manière convenable à sa dignité.

C'est par erreur que le *Castor* dit que les Evêques des provinces du Golfe auront seulement la faculté d'assister aux conciles provinciaux sans y avoir des voix délibératives. Ces Evêques, maintenant au nombre de quatre, pourront y assister et délibérer comme ceux du Canada, jusqu'à ce que leurs diocèses soient érigés en une Province ecclésiastique séparée.

Un journal d'Halifax dit que le diocèse de la Nouvelle-Ecosse est maintenant divisé en deux, Mgr. Fraser conservant la partie orientale, et la partie occidentale de la province avec la Bermuda étant érigée en un nouveau diocèse à la tête duquel est placé Mgr. Walsh.

L'immense diocèse de Québec, tel qu'il était lorsque Mgr. Plessis en prit l'administration, serait donc maintenant divisé en huit diocèses, non compris les vicariats apostoliques de la Rivière-Rouge et de la Colombie. Il est régi par treize Evêques, y compris l'Archevêque et les deux Vicaires apostoliques canadiens.

PRUSSE.

—On écrit à l'*Univers*, des bords du Rhin, le 7 octobre 1844.

Dans ma lettre précédente je vous parlais des tentatives faites par notre Roi pour reconstituer dogmatiquement et hiérarchiquement l'Eglise protestante, et de l'opposition devant laquelle échouèrent ces tentatives. La presse, à laquelle on avait accordé une certaine latitude, et surtout la presse quotidienne, avait eu une large part dans cette opposition. Mais elle ne s'était pas bornée à attaquer les réformes sociales et religieuses que l'on voulait introduire, elle avait au contraire montré plus d'aigreur, on peut dire de haine dans sa critique de presque tous les actes du Gouvernement: elle avait développé, commenté et répandu les doctrines les plus démocratiques; elle demandait à grands cris une constitution, et elle donnait à entendre qu'elle exigeait un changement total des institutions qui nous régissent.

Les excès de la presse étaient devenus tels, que le Roi se décida non seulement à retirer les faveurs qu'il avait accordées, mais même à restreindre plus que jamais la faculté de se servir de cette voie de publicité. Le fameux édit de presse parut alors, qui soumit à une censure sévère les feuilles quotidiennes, ainsi que tout écrit qui aurait moins de vingt et une feuilles imprimées: cette dernière disposition était l'arrêt de mort de toute espèce de brochures, et comme il n'y a que ce moyen pour traiter une question d'actualité quelconque, la presse fut plus enchaînée que jamais. Il est vrai qu'en recommandant publiquement une grande indulgence aux censeurs, et qu'on institua même un tribunal suprême de censure auquel l'auteur pouvait recourir contre la sentence d'un censeur de sa localité. Mais d'une part cette indulgence n'était qu'illusoire, car elle était abandonnée à l'appréciation de chaque censeur, et de l'autre les procès de presse faits et instruits devant le tribunal de censure entraînent de telles longueurs, que l'importance que l'actualité donne à une question traitée dans un journal en une brochure a

complètement disparu lorsque le jugement est rendu. Au reste tout cela se fait par écrit et secrètement, et manque par conséquent de la garantie que donne la publicité à nos procès de presse.

La loi de censure ne fait qu'irriter les radicaux, qui seuls avaient pu profiter de la liberté, car, comme je vous l'ai dit déjà, on avait refusé aux catholiques la permission de fonder un journal.

Au moment où je vous écris, je viens d'apprendre qu'un nouveau journal va paraître dans nos provinces, journal qui sera rédigé par un protestant que le Gouvernement favorise, tandis que le rescrit ministériel en réponse aux catholiques de Coblenz, qui avaient demandé une concession semblable, portait littéralement: "que le Gouvernement ne reconnaît pas la nécessité de fonder un nouveau journal dans les provinces rhénanes." Voilà comment on distribue chez nous la justice envers les catholiques.

Le radicalisme, privé de ses organes et ne pouvant plus produire ses théories au grand jour, gagna cependant, et malgré la loi sur la censure, de jour en jour plus de terrain. Il se manifesta et se manifeste encore maintenant à chaque occasion. La première, qu'il mit habilement à profit, fut la réunion de nos Etats provinciaux à Dusseldorf en 1842. Déjà une très forte opposition au Gouvernement avait eu lieu aux Etats provinciaux de Königsberg en Prusse, et de Posen dans la Pologne prussienne. Ces manifestations auxquelles s'étaient associés un grand nombre de conservateurs, mais qui animaient le sentiment de nationalité et les abus de notre administration, avaient irrité notre Gouvernement au dernier point. A Posen, les Etats réclamaient contre les mesures qui tendent à anéantir la nationalité polonaise; à Königsberg, on demandait des mesures énergiques contre l'état de déperissement matériel des provinces, suite inévitable du système douanier de la Russie, qui est limitrophe de ces contrées; à Dusseldorf, on s'élevait avec force contre la nouvelle loi criminelle par laquelle le Gouvernement se proposait de remplacer notre législation française, loi qui renfermait des dispositions monstrueuses et nous livrait à l'arbitraire de cette bureaucratie prussienne, tant détestée à si juste titre de nous tous.

Je ne vous parle pas de ce qui s'est passé au sein des assemblées de ces Etats généraux; ce sont des faits connus de tout le monde. Ce que l'on connaît moins, ce sont les manifestations du radicalisme à l'occasion de dîners et de fêtes où les discours les plus révolutionnaires furent prononcés, et où les toasts les plus offensants tant pour nos hommes d'Etat que même pour notre Roi, furent accueillis avec une approbation presque générale. Il est pourtant digne de remarque que les localités où l'on professe le radicalisme le plus avancé sont précisément les districts habités, presque entièrement par des protestants ou ceux dans lesquelles la population protestante est en majorité. Ces districts sont Elberfeld, Barmen, Solingen, la vallée de la Wupper, Créfeld et beaucoup d'autres. Les députés de ces endroits formaient aux Etats provinciaux le noyau radical, et encore maintenant ils profitent de chaque occasion pour manifester leurs opinions. On pourrait citer à cet égard des faits curieux.

Malheureusement notre Gouvernement est aveugle, ou il ne veut pas voir le danger dont il est menacé. Car au lieu de s'attacher les catholiques, au lieu de faire droit à leurs justes réclamations, il s'est engagé de nouveau dans l'ancienne voie de persécutions sourdes, en mettant des entraves à toutes les mesures nécessaires pour assurer le libre exercice de notre culte et en infiltrant de plus en plus l'élément protestant dans l'enseignement, dans l'administration, et ainsi dans toutes les classes de la société. Dans une prochaine lettre je vous parlerai de cette persécution.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—On écrit à l'*Aurore*:

N. B.—Cinq hommes et trois femmes, tous sauvages du Sault St. Louis, ayant péri mardi soir, le 26 novembre, en traversant de Lachine au Sault, dans un mauvais canot, Messieurs les curés, dans les paroisses desquelles les corps seront trouvés, sont priés de leur donner la sépulture chrétienne, s'ils n'aiment mieux en donner avis aux Messieurs du Sault.

Tremblement de terre.—Dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, une forte secousse se fit sentir en cette ville et dans les environs. Le remuement dura plusieurs secondes et se termina comme par une forte détonation d'une grosse pièce de canon. En quelques endroits le choc fut si considérable que les maisons s'ébranlèrent et les toitures eurent l'air de s'abattre à force de craquements qui se faisaient entendre. On nous dit qu'à Longueuil plusieurs personnes du village terrifiées par l'ébranlement qu'elles venaient d'éprouver dans leurs lits, se levèrent en toute hâte par la crainte d'être enveloppées sous les décombres de leurs maisons. Nous ne tarderons pas d'apprendre dans quel rayon cette commotion qui commence à devenir fréquente en ce pays se sera fait sentir.

Aurore.—Nous apprenons avec plaisir que MM. Gingras, de cette ville, et Deguire, notaire, ont fait l'acquisition d'une source saline située à Saint Léon et déjà en renommée. Ces eaux minérales ont déjà été visitées par un grand nombre d'étrangers. Nous apprenons aussi que ces messieurs doivent y former un joli établissement qui sera prêt au commencement de la belle saison prochaine.

Canadien.—Le bateau à vapeur *Charlevoix*, en montant, a coulé bas, vendredy matin sur les neuf heures et demi, au quai de Champlain. L'accident a été causé, dit-on, par un billot qui vint en contact avec lui lorsqu'il approchait